

Organisation

GOUVERNANCE

L'institut est dirigé par une équipe de direction composée d'un directeur, de trois directeurs adjoints et d'un directeur administratif.

Conformément aux textes en vigueur, elle possède deux instances de gouvernance : le conseil d'institut (CI) et le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP).

Le conseil d'institut est composé de trente membres (16 élus, 14 nommés), il élabore le projet global de l'INSPÉ .

Le conseil d'orientation associe des représentants des formateurs, de l'université et des partenaires institutionnels, associatifs et culturels de l'école, il travaille avec le conseil d'institut et remplit des missions de consultation, d'expertise et de prospective sur la formation, la recherche et leur articulation.

CONSEIL D'INSTITUT ET CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Conformément aux textes en vigueur, l'INSPÉ possède deux instances de gouvernance : le conseil d'institut et le conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Président du conseil d'institut : Robin BOSDEVEIX, Inspecteur Général de l'Éducation nationale (IGEN)

[VOIR LA COMPOSITION DU COSP](#)

DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES

[Statuts](#)

[Règlement intérieur](#)

[Organigramme de l'INSPE](#)

